

Procédure de Traitement des Plaintes - Comité Consentement

Dans quel contexte ceci vous concerne ?

- personne ayant subi ou étant témoin d'une situation de bris de consentement à l'Osstid'Burn
- personne ayant eu un comportement qui brise les principes de consentement à l'Osstid'Burn et qui souhaite reconnaître ses gestes

Le comité Consentement prend au sérieux toute situation liée à un bris de consentement, que vous ressentiez le besoin d'être vu-e-s, d'être entendu-e-s, d'accéder à un espace de discussion sécuritaire et sans jugement, d'obtenir une médiation ou de demander une prise d'action.

Pour l'OsstidBurn, le comité Consentement se positionne dans une perspective de justice restauratrice. Dans la mesure du possible et si les parties impliquées le souhaitent, nous tenterons de soutenir un processus bienveillant, équitable et juste afin de faciliter une transformation positive pour les personnes et la communauté. Dans le contexte de ce positionnement, notre rôle est d'offrir une écoute bienveillante et égalitaire à toutes les personnes impliquées et ce, dans un souci d'éducation et de préservation du lien communautaire.

Remarques préliminaires :

- La confidentialité est d'importance capitale. Les personnes impliquées dans le traitement des dossiers s'engagent à garder confidentielles toutes informations qui leur seront rapportées.
- Toutes les déclarations devront être enregistrées (courriels, transcriptions, audio) et seront conservées dans des archives avec un accès très limité.
- Les informations concernant les plaintes seront enregistrées dans un dossier avec un accès limité aux membres du comité de traitement des plaintes.
- Les personnes impliquées dans le processus de traitement des plaintes doivent être exemptes de conflits d'intérêt. Si un conflit d'intérêt est inévitable, la plainte sera anonymisée et transmise au [comité Consentement de Hyperborea](#) qui fera des recommandations quant aux décisions à prendre.
- S'il arrivait que des accusations de nature criminelle soient portées en lien avec des événements faisant l'objet d'une plainte de bris de consentement, le comité Consentement soutiendra les personnes concernées à porter plainte auprès des instances légales.

Réception et traitement des plaintes :

- Pour l'OsstidBurn, les plaintes sont à envoyer à consentement@losstidburn.com qui est géré (en 2022) par Roxanne Hallal, lead du Comité Consentement.

- La personne lead du comité Consentement sera le premier contact et décidera, le cas échéant, de transmettre le suivi à un·e autre membre du comité pour le traitement de la plainte.
- Sur réception de la plainte, le comité Consentement discutera avec la personne afin d'entendre ses besoins et attentes par rapport à la situation et proposer un suivi adapté.
- Le Comité Consentement en 2022 est constitué de 5 membres [Roxanne "Foxy" Hallal, Nicolas "Lucky" Hostert, Matthew "Tic Tac" Higginbotham, Antonia Simpson et Meddy Brai.]. Seul·e·s 2 ou 3 membres du Comité seront sélectionné·e·s pour étudier et faire le suivi de la plainte.
- En cas de conflit d'intérêt, de difficulté à atteindre un consensus quant à une sanction entre les membres du comité, et/ou de toute autre situation nécessitant un regard externe, la plainte anonymisée pourra être transmise à une sélection de 3 membres du comité Consentement de Hyperborea pour un second regard.
- Il est important que l'identité des personnes impliquées et les détails associés aux plaintes restent confidentielles afin de conserver l'intégrité et la sécurité des personnes. Seul·e·s les membres du comité Consentement auront accès à ces informations.
- En cas de sanction, il est possible que les membres de [l'OsstidBoard](#) / [l'Orgasm](#) aient accès à une partie de ces informations.

Procédure :

- Sur réception de la plainte, le comité Consentement communique avec la personne ayant envoyé le courriel dans les deux semaines suivantes pour évaluer quel type de résolution est demandée, parmi les suivantes: écoute active et empathique, médiation et/ou dépôt de plainte avec demande de sanction.
- Le suivi d'un dossier sera assuré par 2 ou 3 membres du comité Consentement qui vont travailler de concert et vont entendre tous les partis impliqués dans la situation. Si ces membres n'arrivent pas à un consensus, une 3e personne pourrait être impliquée.
- Dans le cas de l'impossibilité de résoudre une situation via la médiation ou l'écoute active et empathique, une procédure sera mise en place pour évaluer la possibilité d'une sanction.

Dans le cas d'une évaluation de la possibilité de sanction, le comité Consentement s'engage à :

1. Recevoir une déclaration de la/les personne(s) ayant déposé la plainte ;
2. Recevoir une déclaration de la/les personne(s) qui font l'objet de la plainte ;
3. Recevoir les déclarations d'éventuel·le·s témoins. Les membres du Board peuvent aussi témoigner s'ils ont des informations pertinentes.
4. Informer les partis et leur donner l'opportunité de revoir leurs déclarations ou leur prise de position en considération des autres témoignages déposés. Tous les partis doivent être informés de manière claire et par écrit des faits recueillis durant les déclarations.
5. Recueillir la déclaration de témoins additionnel·le·s, le cas échéant.
6. Se rassembler et rédiger les déclarations au sein d'un même document (rapport) pour évaluation du dossier. Le rapport est confidentiel et anonymisé. Le rapport est visible seulement par les personnes prenant une décision.

7. Effectuer une recommandation de sanction qui sera communiquée aux autres membres du Comité Consentement ainsi qu'à l'Osstid'Board
8. En cas de désaccord, un·e troisième membre du comité pourra ajouter son point de vue.
9. Communiquer la décision à l'OsstidBoard et aux personnes concernées, c'est à dire : la/les personne(s) ayant fait la plainte, la/les personne(s) concernée(s) par la plainte, l'OsstidBoard et l'Orgasm (le cas échéant). Afin de minimiser la diffusion d'informations, l'Orgasm sera impliqué seulement en cas de sanction impliquant d'autres événements Burners officiels.

Délai de traitement

Le comité Consentement est responsable de traiter les plaintes reçues avec diligence. Le comité s'engage à répondre à tout courriel reçu dans les deux semaines qui suivent.

Notification de l'Orgasm

L'OsstidBoard avise l'Orgasm des situations potentiellement problématiques dès que possible et, en particulier, toute plainte visant des comportements de nature criminelle ou toute situation pouvant créer une responsabilité légale pour l'Orgasm (p. ex., une poursuite en diffamation).

Complaint Processing Procedure - Consent Committee

In what context does this concern you?

- a person who has experienced or witnessed a breach of consent to the Osstid'Burn
- a person who has behaved in a way that breaks the principles of consent to the Osstid'Burn and who wishes to acknowledge their actions

The Consent Committee takes seriously any situation related to a breach of consent, whether you feel the need to be seen, to be heard, to access a safe, non-judgmental space for discussion, to seek mediation or to request an action.

For l'OsstidBurn, the Consent Committee is positioned within a restorative justice perspective. To the extent possible and if the parties involved wish to do so, we will attempt to support a caring, equitable and fair process in order to facilitate a positive transformation for the individuals and the community. In the context of this positioning, our role is to offer a caring and fair approach to all those involved, with a view to educating and preserving the community bond.

Preliminary remarks:

- Confidentiality is of paramount importance. All persons involved in the processing of cases are committed to keeping confidential all information reported to them.
- All statements will have to be recorded (emails, transcripts, audio) and will be kept in an archive with very limited access.
- Information regarding complaints will be kept in a file with limited access to the members of the complaints processing committee.
- Individuals involved in the complaint process must be free of conflicts of interest. If a conflict of interest is unavoidable, the complaint will be anonymized and forwarded to [Hyperborea's Consent Committee](#), which will make recommendations as to the appropriate decision.
- Should criminal charges be laid in connection with events that are the subject of a breach of consent complaint, the Consent Committee will support the individuals involved in filing a complaint with the legal authorities.

Receiving and handling complaints:

- For l'OsstidBurn, complaints should be sent to consentement@losstidburn.com which is managed (in 2022) by Roxanne Hallal, lead of the Consent Committee.
- The lead of the Consent Committee will be the first point of contact and will decide, if necessary, to refer the complaint to another member of the committee for processing.
- Upon reception of the complaint, the Consent Committee will discuss with the person in order to hear their needs and expectations regarding the situation and suggest an appropriate follow-up.

- The 2021 Consent Committee is made up of 5 members [Roxanne “Foxy” Hallal, Nicolas “Lucky” Hostert, Matthew “Tic Tac” Higginbotham, Antonia Simpson et Meddy Brai.]. Only 2 or 3 members of the Committee will be selected to review and follow up on the complaint.
- In the event of a conflict of interest, difficulty in reaching a consensus on a sanction among committee members, and/or any other situation requiring an outside perspective, the anonymized complaint may be forwarded to a selection of 3 members of the Hyperborea Consent Committee for a second look.
- It is important that the identity of the individuals involved and the details associated with the complaints remain confidential in order to maintain the integrity and safety of the individuals. Only members of the Consent Committee will have access to this information.
- In the event of a sanction, members of [l'OsstidBoard](#) / [l'Orgasm](#) may have access to some of this information.

Procedure:

- Upon reception of the complaint, the Consent Committee will contact the person who sent the email within two weeks to assess which of the following types of resolution is requested: active and empathetic listening, mediation and/or filing a complaint with a request for sanction.
- The case will be monitored by 2 or 3 members of the Consent Committee who will work together and hear from all parties involved in the situation. If these members do not reach a consensus, a 3rd person may be involved.
- In the event that a situation cannot be resolved through mediation or active and empathetic listening, a procedure will be put in place to evaluate the possibility of a sanction.

In the event of a potential sanction assessment, the Consent Committee will:

1. Receive a statement from the person(s) who filed the complaint;
2. Receive a statement from the person(s) who are the subject of the complaint;
3. Receive statements from potential witnesses. Board members may also testify if they have relevant information.
4. Inform the parties and give them the opportunity to review their statements or positions in light of the other evidence filed. All parties must be clearly informed in writing of the facts gathered during the statements.
5. Collect statements from additional witnesses, if any.
6. Gather and write the statements in a single document (report) for evaluation of the case. The report is confidential and anonymized. The report is visible only to those making a decision.
7. Make a recommendation for a sanction that will be communicated to the other members of the Consent Committee and l'Osstid'Board.
8. In case of disagreement, a third member of the committee may add their point of view.

9. Communicate the decision to l'OsstidBoard and to the persons involved : the person(s) who made the complaint, the person(s) affected by the complaint, l'OsstidBoard and l'Orgasm (if applicable). In order to minimize the dissemination of information, l'Orgasm will only be involved in the case of sanctions involving other official Burners events.

Processing time

The Consent Committee is responsible for dealing with complaints received in a timely manner. The committee is dedicated to responding to all emails received within two weeks.

Notification of l'Orgasm

L'OsstidBoard notifies l'Orgasm of potentially problematic situations as soon as possible and, in particular, any complaints of criminal conduct or any situation that may create legal liability for Orgasm (e.g., a defamation suit).